

**MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIRECTION DES ARCHIVES**

Centre des archives diplomatiques de La Courneuve

**Conférence de la Paix et Conférence des  
Ambassadeurs**

**Série C « Responsabilités et crimes de  
guerre »**

**1919-1929**

**453QO**

**Répertoire numérique détaillé**

par

Lauriane BUSTANJI, archiviste,

sous la direction de Séverine BLENNER-MICHEL, conservatrice en chef du patrimoine

**La Courneuve, novembre 2019**

**Référence :** 453QO

**Intitulé :** Conférence de la Paix et Conférence des Ambassadeurs, série C « Responsabilités et crimes de guerre ».

**Dates prépondérantes :** 1919-1922

**Dates extrêmes :** 1919-1929

**Niveau de description :** série

**Présentation, importance matérielle et support:** 16 articles, 9 cartons, soit 1 ml.

**Producteur :** Conférence de la Paix (janvier 1919-janvier 1920) et Conférence des Ambassadeurs (janvier 1920-1931).

**Service versant :** Ministère des Affaires étrangères (français).

**Modalités d'entrée :** Versement

**Histoire du producteur :**

La Conférence de la Paix et la Conférence des Ambassadeurs (CPCA) sont deux producteurs qui se succèdent sur une même mission, le rétablissement de l'ordre mondial après la Première Guerre mondiale. La Conférence de la Paix ouvre en janvier 1919 et est dirigée par un Conseil des Puissances Alliées et Associées composé des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon. D'abord appelé Conseil des Dix, on y retrouve les dirigeants et ministres des Affaires étrangères des cinq puissances. Il prend ensuite le nom de Conseil des Cinq sans les ministres des Affaires étrangères, puis de Conseil des Quatre après le retrait de la délégation japonaise. Ce sont alors le Président américain Woodrow Wilson, le Président du Conseil français Georges Clémenceau, le Premier ministre britannique David Lloyd George et le Président du Conseil italien Vittorio Emanuele Orlando qui se réunissent presque quotidiennement.

Cinquante-deux commissions spéciales sont chargées d'étudier des questions précises à caractère politique, économique, financier et militaire.

Les Etats admis à la Conférence sont représentés par des délégations qui sont entendues par le Conseil, les commissions et lors de séances plénières. Les vaincus ne sont pas conviés aux négociations.

Cinq grands Traités de Paix sont conclus entre 1919 et 1920 sous l'égide des Conférences :

- *Traité de Versailles* du 28 juin 1919, relatif à la paix avec l'Allemagne et à l'institution de la Société des Nations (SDN).
- *Traité de Saint-Germain-en-Laye* du 10 septembre 1919, relatif à la paix avec l'Autriche.

- *Traité de Neuilly-sur-Seine* du 27 novembre 1919, relatif à la paix avec la Bulgarie.
- *Traité de Trianon* du 4 juin 1920, relatif à la paix avec la Hongrie.
- *Traité de Sèvres* du 10 août 1920, relatif à la paix avec l'Empire ottoman, remplacé par le *Traité de Lausanne* du 24 juillet 1923 qui définit les frontières de la Turquie, qui a succédé à l'Empire ottoman.

Après la clôture de la Conférence de la Paix, la Conférence des Ambassadeurs veille à l'exécution des Traités et juge les différends territoriaux sous l'égide de la Société des Nations. Elle remplit ce rôle activement de janvier 1920 jusqu'au milieu des années 1920 mais ne cesse officiellement d'exister qu'en 1931.

### **Historique du versement et de la conservation :**

Les archives de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs ont été conservées par le ministère des Affaires étrangères (MAE) français car ces sommets internationaux se sont déroulés, en majorité, sur le sol français.

Le fonds continue d'être enrichi même après la fin de la Conférence des Ambassadeurs en 1931, par des documents qui concernent directement son activité et ses missions. Lorsqu'à la fin des années 1930, la France se prépare à l'éventualité d'un nouveau conflit mondial et d'attaques aérienne, elle met au point un « plan de défense » pour protéger ses archives<sup>1</sup>. Une « zone de repliement » est prévue pour l'évacuation des archives en Indre-et-Loire, dans les châteaux de Langeais, Luynes, Rochecotte et Villandry et à l'abbaye de Fontevrault<sup>2</sup>. Les archives de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs y sont transférées dès l'automne 1939, mais elles sont repérées en août 1940 par les Allemands qui les saisissent et les font transporter à Paris au Quai d'Orsay. Une Commission allemande composée d'historiens et d'archivistes est alors mandatée depuis Berlin pour étudier les rapports franco-allemands d'après les archives françaises et rassembler la « documentation relative à la préparation et mise en œuvre des Traités de paix de 1919 et des années suivantes »<sup>3</sup>. Des copies des dossiers sélectionnés sont réalisées sur microfilms. La Commission travaille activement pendant toute la guerre, à Paris, puis à Berlin où elle reçoit, à partir de la fin de l'année 1943 ou de 1944, l'ordre de transférer les originaux pour continuer de les exploiter. Les autorités allemandes pensent que certains documents ne doivent pas rester en possession du Gouvernement français.

Lors de la libération de Paris le 25 août 1944, les agents du ministère des Affaires étrangères réinvestissent le Quai d'Orsay. Le tiers des bâtiments est touché par un incendie provoqué par les combats entre les troupes allemandes et françaises et,

---

<sup>1</sup> Rapport sur « Les archives du ministère des Affaires étrangères pendant la guerre », septembre 1938-septembre 1944, dit « Rapport de Ribier » du 22 mai 1946, Direction des Archives, 404INVA/66, p. 2.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, Ministère des Relations étrangères, Paris, Imprimerie nationale, tome I, 1985, p.193.

même si l'aile des archives reste intacte, des documents, qui avaient été entreposés dans les bureaux, sont sévèrement endommagés. C'est le cas d'une partie du fonds de la CPCA<sup>4</sup>. Ce qu'il en reste forme, avant le classement commencé en 2017, la série 1 du fonds.

Les archives de la Conférence de la Paix qui avaient été envoyées à Berlin furent transférées dans les derniers mois de la guerre en Haute-Silésie, aux environs de Glogow, petite ville qui devient polonaise après la guerre<sup>5</sup>. Il faut attendre le mois de décembre 1977 et un incendie dans le bâtiment dans lequel elles étaient entreposées pour qu'elles soient retrouvées et restituées à la France. Cette partie du fonds de la CPCA, revenue tardivement au ministère des Affaires étrangères, est devenue la série 2. Comme dans la série 1, le feu et l'humidité ont causé des dommages très importants aux documents parfois irrémédiables<sup>6</sup>.

Quant aux microfilms réalisés par les Allemands, au nombre de 3000, ils ont été retrouvés par l'armée américaine en 1945, puis envoyés aux États-Unis avant d'être restitués à l'ambassade de France à Washington en 1959. Chaque film contenait environ 800 vues. Des tirages papier appelés « photostats » ont été réalisés à partir des microfilms pour combler les lacunes des fonds d'archives originaux qui avaient souffert des destructions de la guerre. Ces tirages sont conservés sous les cotes 230QO et 745SUP. Les bobines de microfilms ont été déposées au Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) situé à Bois d'Arcy. Beaucoup ont subi des dégradations et certaines ont été dupliquées avant d'être détruites. Elles sont aujourd'hui conservées pour une part à Bois d'Arcy, pour l'autre au Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve.

Les bobines de microfilms sont référencées par des cotes alphanumériques. Celles contenant des vues du fonds de la CPCA sont cotées entre P26 et P309. Les bobines T92, T93, T107b et T108 contiennent également des vues du fonds. Il se peut que certaines bobines, non tirée, en aient également. Sur les 3000 bobines réalisées par les Allemands entre 1940 et 1945, on estime à plus de 200 celles qui se rapportent au fonds de la CPCA.

En 2008, le ministère a découvert dans l'un de ses dépôts à Paris plusieurs cartons relatifs aux Commissions de délimitation créées par les Conférences. Ces archives ont été transférées au Quai d'Orsay pour rejoindre le reste du fonds de la CPCA en tant que série 3. Quatre cartons isolés de la série 1 y ont ensuite été ajoutés. L'année suivante, lors de la préparation du déménagement vers le nouveau centre d'archives de La Courneuve, d'autres cartons de vrac ont été retrouvés et joints au fonds en tant que série 4.

---

4 Rapport sur « Les archives du ministère des Affaires étrangères pendant la guerre », septembre 1938-septembre 1944, dit « Rapport de Ribier » du 22 mai 1946, Direction des Archives, 404INVA/66, p. 26-27.

5 *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, op. cit., p.200.

6 *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, op. cit., pp.200-201.

Le fonds de la CPCA compte également une cinquième série, dite du Recueil général des actes, composée de 75 volumes reliés et imprimés, de doubles sténographiques et de documents originaux, extraits pour la plupart des archives du Secrétariat général de la Conférence. Cette série, cotée 170QO, est ouverte à la communication depuis de nombreuses années.

Ces séries numériques, composées à la fois d'originaux et de photostats, résultaient du démembrement et de la reconstitution successive du fonds et ne reflétaient en rien l'organisation originelle de ce dernier. En 2017, lorsque son reclassement a été entrepris, le volume de chacune de ces séries était le suivant :

- Série 1 (167QO) : 361 cartons, originaux
- Série 2 (168QO) : 102 cartons, originaux
- Série 3 (169QO) : 16 cartons, originaux
- Série 4 (258QONT) : 17 cartons, originaux
- Série 5 (170QO) : Recueil général des actes de la Conférence de la Paix, 27 cartons (75 volumes, doubles et documents de travail), originaux
- 230QO : 72 cartons, photostats A3
- 745SUP : 58 cartons, photostats A4

Le plan de classement d'origine du fonds était connu grâce à un inventaire allemand retrouvé dans les archives de la direction des Archives. Ce plan était structuré en 11 séries thématiques référencées de A à M (sauf le I et le J).

- Série A (voir collection Traités et Accords) : Traités
- Série B (452QO) : Secrétariat général
- Série C (453QO) : Responsabilités et crimes de guerre
- Série D (454QO) : Société des Nations
- Série E (455QO) : Règlements territoriaux
- Série F (456QO) : Finances
- Série G (457QO) : Questions économiques et commerciales
- Série H (458QO) : Questions religieuses
- Série K (459QO) : Travail
- Série L (460QO) : Réparations
- Série M (461QO) : Correspondance du Département (MAE)

En 2017, dans le cadre des actions de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, il fut décidé de relancer les travaux de classement du fonds, maintes fois entrepris puis interrompus en raison de l'état de dégradation avancée des documents qui en empêchait la manipulation. Menée conjointement à une vaste opération de restauration et de consolidation des documents endommagés par le feu, l'entreprise a été menée grâce au recrutement d'étudiants archivistes en apprentissage de l'université de Paris 8. Il fut décidé de rendre au fonds son organisation originelle et de reconstituer les séries thématiques alphabétiques, à l'exception de la série A dont le

contenu avait rejoint la collection des Traités et accords du ministère. La reconstitution des séries fut rendue possible grâce aux cotes de classement qui figuraient sur les documents.

### **Présentation du contenu :**

La série C concerne les commissions et comités chargés de déterminer le niveau de responsabilité de l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie dans les causes de la Première Guerre mondiale. Ils avaient aussi pour mission de définir les sanctions à appliquer en conséquence de ces responsabilités et d'organiser le jugement d'individus ayant commis des crimes de guerre durant cette période.

On y trouve les procès-verbaux des séances et les rapports rendus, de la correspondance avec les délégations des pays vaincus et des membres de l'Entente, des témoignages et accusations à l'encontre de militaires et de l'ex-Kaiser Guillaume II notamment, ainsi que de la documentation.

### **Mode de classement :**

La série C a été reconstituée par extraction de 11 cartons de la série 1 et d'un carton de la série de photostats 745SUP. Le plan de classement diffère de celui d'origine sur certains points car des cotes trop générales et volumineuses ont été éclatées en plusieurs articles, tandis que l'ordre interne des cotes a pu être modifié. Lorsque cela a été possible, les cotes du plan de classement d'origine ont été signalées entre parenthèses dans les analyses, ainsi que le nombre de folios de chaque article.

### **Sources complémentaires :**

#### Archives diplomatiques de La Courneuve :

170QO	Recueil Général des Actes de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs, 1918-1932
4CPCOM	Correspondance politique et commerciale A-Paix
143PAAP	Fonds Henri Ponsot
166PAAP	Fonds Tardieu
198PAAP	Fonds Georges Clémenceau
217PAAP	Fonds René Massigli

#### Service Historique de la Défense :

6N53-294	Fonds Clemenceau
----------	------------------

#### La Contemporaine :

F delta res 0801 (1) Fonds des Conférences de la Paix. Première Guerre mondiale

F 2077	Recueil des Actes de la Conférence de la Paix
F 2069	Travaux du Comité d'études pour la Conférence de la Paix 1919
GF 146/1 à 8	Fonds des « cartons verts », les Conférences internationales de Paix (juin-novembre 1919) d'après les documents du ministère des Affaires étrangères
F° delta 876	Dossier France. Bureau d'études de la presse étrangère. Conférences de la Paix. 1919-1936
F° delta rés 858	Fonds Mantoux

### **Bibliographie :**

CARNEGIE ENDOWMENT FOR INTERNATIONAL PEACE, *Violations of the Laws and Customs of War: Reports of majority and dissenting reports of American and Japanese members of the Commission of Responsibilities, Conference of Paris, 1919*, Oxford, Clarendon Press, 1919.

FULLER, Joseph V. (ed.), *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1919. The Paris Peace Conference*, vol. XIII, Washington, D.C., United States Government Printing Office, 1947.

LOWCZYCK, Olivier, *La fabrique de la paix : du Comité d'études à la Conférence de la paix, l'élaboration par la France des traités de la Première guerre mondiale*, Paris, Institut de stratégie comparée, Economica, 2010.

MULLINS, Claud, *The Leipzig Trials: an account of the war criminals' trials and a study of German mentality*, Londres, H.F. & G. Witherby, 1921.

SOLIS, Gary D., « Obedience of Orders and the Law of War: Judicial application in American Forums », *American University International Law Review* 15, n°2 (1999), 481-526.

YARNALL, John, *Barbed Wire Disease: British and German prisoners of war, 1914-19*, Stroud, History Press, 2011.

**Conditions d'accès :** Vous pouvez consulter librement ces documents.

**Conditions de reproduction :** Vous pouvez reproduire librement ces documents.

**Langue des documents :** Français, anglais, allemand.

### **Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :**

Les documents de cette série sont de plusieurs formats et supports : originaux A4 et A3, photostats de microfilms allemands de format proche du A4.

Les articles 5 et 6 ont été endommagés par le feu et restaurés. Plusieurs documents de l'article 10 atteints par des moisissures ont été désinfectés et dépoussiérés, mais ils en gardent les traces. La totalité des articles a été désinfectée entre février et mars 2009.

CPCA/ Série C « Responsabilités et crimes de guerre »  
1919-1929  
453QO

Une version numérique de la série est mise à disposition des lecteurs ; les originaux ne seront pas communiqués.

**Contrôle de la description :** Lauriane BUSTANJI, apprentie archiviste, sous la direction de Séverine BLENNER-MICHEL, conservatrice en chef du patrimoine.

**Date de la description :** novembre 2019



## Description du contenu

- 1** Recueil général des procès-verbaux et des rapports de la Commission des responsabilités des auteurs de la guerre et des sanctions, des sous-commissions et comités (C.2) (mars-août 1919) [284 Fo.].  
**1919**
- 2-6** Commission des responsabilités des auteurs de la guerre et des sanctions (C.1, C.2).  
**1919-1921**
- 2** Organisation et composition, communication : documentation (janvier 1919-février 1921) [438 Fo.].  
**1919-1921**
- 3** Séances plénières n°1 à 15 : sténographies imprimées (janvier-août 1919) [312 Fo.].  
**1919**
- 4** Rapport général (mars-avril 1919) [557 Fo.].  
**1919**
- 5** Notes des secrétaires britanniques (février-mars 1919) [série lacunaire ; à noter la présence de documents non manipulables].  
**1919**
- 6** Notes des secrétaires français (février-mars 1919) [série lacunaire ; à noter la présence de documents non manipulables].  
**1919**
- 7** Première sous-commission chargée des faits criminels (C.2) (février-mars 1919) [à noter la présence de documents non manipulables] [221 Fo.].  
**1919**
- 8** Deuxième sous-commission chargée des responsabilités de la guerre (C.2) (février-mars 1919) [220 Fo.].  
**1919**
- 9** Troisième sous-commission chargée des violations des lois et coutumes de guerre (C.2) (février-mars 1919) [197 Fo.].  
**1919**
- 10** Comités de réponse aux délégations (C.3). – Allemagne (mai 1919). Bulgarie (octobre 1919-janvier 1920). Hongrie (mars 1920) [343 Fo.].  
**1919-1920**
- 11** Extradition et jugement des coupables de guerre allemands (C.6). – Application des articles 228 à 230 du Traité de Versailles, opposition allemande à l’extradition d’officiers militaires, mise en place de la

« Commission d'organisation des Tribunaux mixtes » puis de la « Commission mixte interalliée chargée d'examiner les questions relatives à la livraison et au jugement des coupables », publication d'une liste de coupables allemands par l'Entente, déroulement des procès à la Cour suprême de Leipzig et protestation de la « Commission interalliée des coupables de guerre » contre leur déroulement et les jugements rendus (février 1919-juillet 1922).

Jugement par contumace rendu le 25 mars 1924 par le Conseil de Guerre de la 20<sup>e</sup> Région (mars 1924).

Demande de l'Allemagne de réviser les décisions prises (novembre 1929).

Originaux et photostats [714 Fo.].

**1919-1929**

**12-16** Listes des coupables de guerre et des actes contraires aux lois et coutumes de guerre.

**1919-1922**

**12** Liste générale (décembre 1919-janvier 1920) (C.6) [438 Fo.].

**1919-1920**

**13-14** Accusations et listes émises par pays (C.6).

**1919-1922**

**13** Arménie (mars 1919) ; Belgique (mai 1919-août 1921) ; Bulgarie (novembre 1919, avril 1920) ; France (janvier 1919-juin 1921) ; Grande-Bretagne (septembre 1919-août 1921) [635 Fo.].

Originaux et photostats.

**1919-1921**

**14** Grèce (septembre 1920-août 1921) ; Hongrie (janvier, septembre 1921) ; Italie (novembre 1919-août 1921) ; Japon (avril, décembre 1919) ; Pologne (octobre 1919-juin 1920) ; Roumanie (janvier 1920-août 1921) ; Siam (mars 1919) ; Tchécoslovaquie (mai 1920, juillet 1921) ; Yougoslavie (janvier 1919-janvier 1922) [583 Fo.].

**1919-1922**

**15** Jugement de l'ex-Kaiser Guillaume II (janvier 1919-juillet 1921) (C.5, C.6) [247 Fo.].

Originaux et photostats.

**1919-1921**

**16** Contre liste allemande (C.6) (mars 1920-août 1921) [55 Fo.].

**1920-1921**